

GESTION DES DÉCHETS

ECONOMIE ET VALORISATION

Plan de présentation

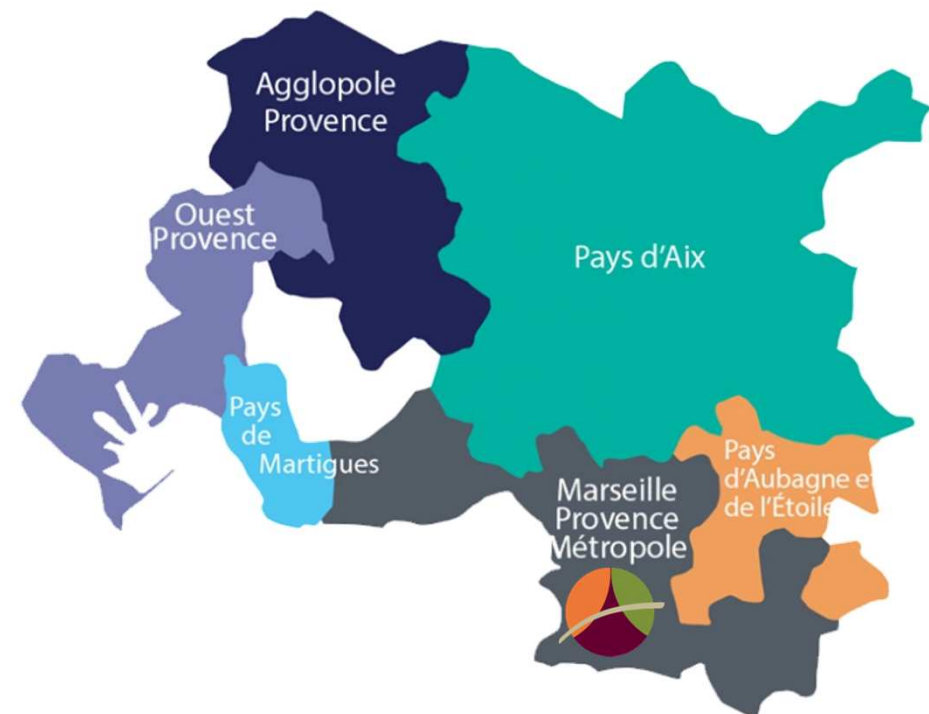
- I. L'ALEC au service de la transition énergétique
 - I. Compétences partagées Métropole / Communes
 - II. Actions dans les communes

- II. Ville de Miramas : retour d'expérience d'une commune lauréate « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »

- III. GRDF : Solutions de bio méthanisation pour les collectivités

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)

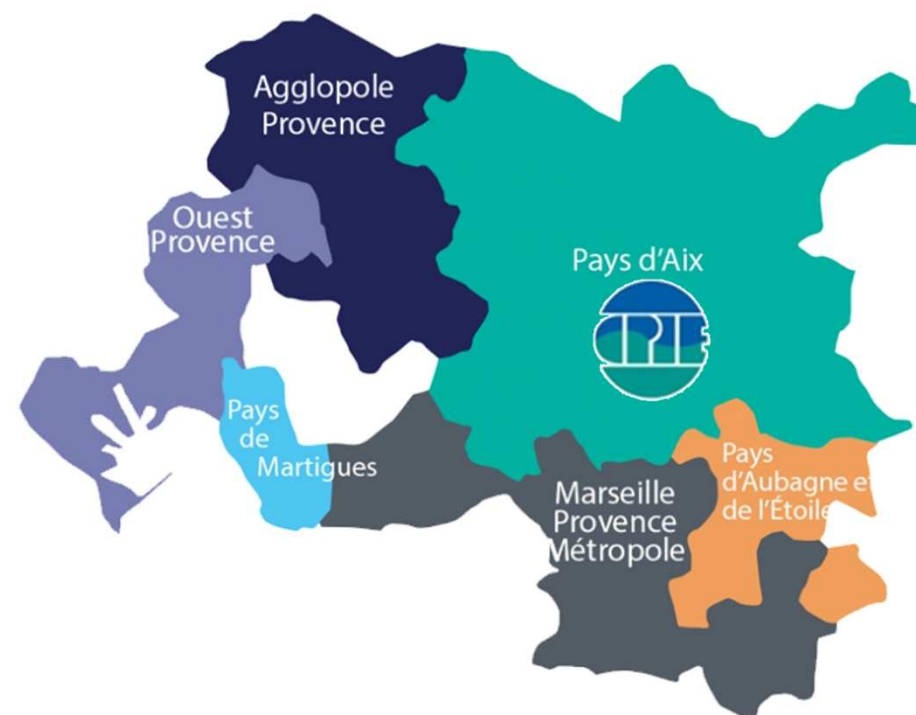
- L'ALEC a ouvert ses portes en mai 2013
Elle a été créée par les collectivités locales (Communauté urbaine MPM, Ville de Marseille, Conseil Régional PACA, Conseil Général des Bouches-du-Rhône et ADEME), en lien avec les acteurs locaux de l'énergie et du bâtiment.
- Sa zone d'intervention est le Conseil de territoire n°1 – Marseille Provence



- **Missions :**
 - Accompagnement des collectivités sur le suivi et la réduction des flux (eau et énergies)
 - Conseil aux particuliers, et mission spécifique pour les copropriétés

La Maison de l'Énergie, de l'Habitat et du Climat (MEHC)

- L'atelier de l'Environnement créé en 1997 labellisé Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement en 2001, est un acteur du territoire depuis 2002 sur les questions d'énergie par l'animation de l'Espace Info Energie. Il anime la Maison de l'Énergie, de l'Habitat et du Climat (MEHC)
- www.cpie-paysdaix.com
- Zone d'intervention : Territoire du Pays d'Aix



- **Missions :**
 - Accompagnement des collectivités sur le suivi et la réduction des flux (eau et énergies)
 - Conseil aux particuliers, et mission spécifique pour les copropriétés

Un accompagnement sur mesure

L'ALEC au service des collectivités



**CONSEIL AUX
PARTICULIERS**
Rénovation
énergétique,
aides financières



COE
Conseil en
Orientation
Energétique



CEP
Conseil en
Energie Partagé



Accompagnement
SPECIFIQUE

1. GESTION DES DÉCHETS

COMPÉTENCES PARTAGÉES

Compétence métropolitaine

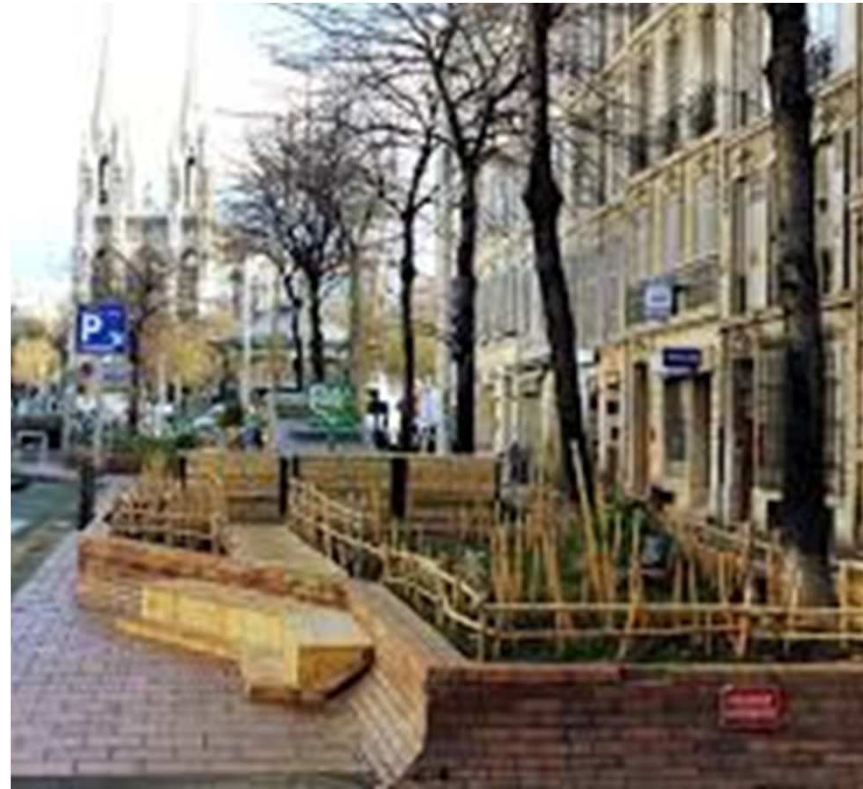
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DU CADRE DE VIE

- Schéma d'ensemble de la gestion des déchets des ménages et déchets assimilés
- Plans métropolitains de l'environnement, de l'énergie et du climat

 CONSEIL DE LA MÉTROPOLE compétences stratégiques	Schéma d'ensemble de la gestion des déchets des ménages et déchets assimilés
	Plans métropolitains de l'environnement de l'énergie et du climat
	Schéma d'ensemble des réseaux de chaleur et de froid
 CONSEIL DE TERRITOIRE compétences déléguées	Gestion des déchets des ménages et déchets assimilés hors schéma d'ensemble
	Lutte contre la pollution de l'air Lutte contre les nuisances sonores Contribution à la transition énergétique
	Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
	Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains
	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

REDUCTION ET VALORISATION

- Réduction des déchets à la source au sein des bâtiments communaux
- Valorisation de certains déchets produits localement (compostage, valorisation de biomasse)



Composteurs urbains - Cours Gambetta Marseille 1er

1. SIX THÈMES

- Papiers
- Déchets de bureautique
- TRI et filières de traitement
- Produits phytopharmaceutiques
- Produits d'entretien
- Restauration collective

Actions à coût nul ou modéré :

- Paramétrer les imprimantes (par défaut recto-verso)
- Utilisation économe des imprimantes et photocopieurs (sensibilisation)
- Limiter les copies couleurs et l'impression de documents électroniques
- Utiliser par défaut l'option « 2 pages par feuille »
- Utiliser comme brouillon les versos vierges
- Réutiliser pochettes, classeurs, enveloppes
- Utiliser du papier recyclé
- Dématérialiser les procédures type appels d'offre
- Privilégier la mise en réseau des imprimantes à l'usage individuel

Déchets de bureautique

- Récupérer les piles et les transférer à la déchèterie la plus proche
- Récupérer les toners usagés (toxiques et recyclables)
- Privilégier les cartouches réutilisables
- Limiter les impressions d'aplats (grandes surfaces encrées) et de photos qui nécessitent beaucoup d'encre
- Favoriser l'achat de produits éco-labellisés (NF Environnement...), de matériel ayant une longue durée de vie et facilement recyclable
- Mettre en place une filière spécifique du matériel électrique et électronique en fin de vie

TRI et filières de traitement

De manière générale

- Mettre en place des actions de sensibilisations et d'engagement des agents pour réduire la production à la source
- Mettre en place **le tri avec 5 bacs :**

- papier
- plastique et aluminium
- Organique / compost
- verre
- déchets toxiques et piles



- S'assurer que les filières de traitement des déchets sont appropriées

Interdiction d'usage de produits phytopharmaceutiques

Par un amendement au projet de loi sur la biodiversité, le Gouvernement a avancé 1^{er} mai 2016 l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les collectivités publiques.

"Cette anticipation de l'interdiction (...) est techniquement réalisable car elle ne porte que sur les espaces verts et les promenades ouvertes au public, surfaces pour lesquelles il existe des solutions alternatives à l'emploi des pesticides chimiques, avec de nombreuses références techniques"

Ce dernier fait également valoir que de nombreuses villes ont fait la preuve qu'une gestion zéro phyto était possible à travers des démarches de labellisation de leur espace vert comme le label "Ecojardin" et le label "Espaces végétales écologiques".



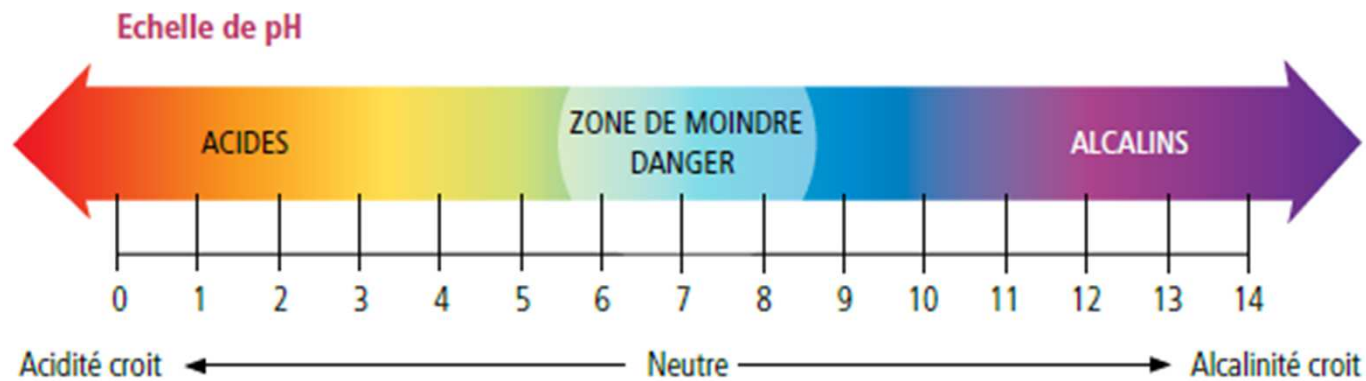
Les produits d'entretien classiques produisent souvent une pollution :

- de l'eau
- de l'air

Pour y remédier et mettre fin à ces « déchets invisibles » il existe des produits écologiques répondant au besoin d'hygiène attendu

Utiliser ces produits dans les bâtiments communaux apporte confort d'usage, qualité de l'air et préservation de l'environnement.

Produits d'entretien



	Détartrant	Désincrustant	Multi-usages	Dégraissant	Décapant
A quoi ça sert ?	retirer le tartre des sanitaires	retirer le voile calcaire des revêtements		enlever les graisses	retrouver l'état initial d'un revêtement
Le pH du produit	acide fort pH entre 2 et 0	acide faible pH entre 5 et 2	neutre pH entre 7 et 5 ou entre 7 et 9	alcalin pH entre 9 et 14	alcalin fort pH entre 13 et 14
Par exemple	gel détartrant WC	vinaigre (pH 3) et taux en acide acétique de 5 à 8%	liquide vaisselle et produit vitres, produit multi surfaces	produit lave-vaisselle, lessive, cristaux de soude	décapant émulsion, décapant four

Deux produits suffisent à répondre au besoin : un produit alcalin et un produit acide. Inutile donc de multiplier les types de produits utilisés !

2. RESTAURATION COLLECTIVE

Prendre le virage de la transition

En régie ou en délégation, de nombreuses collectivités gèrent des services de restauration collective pour les agents, les scolaires, les pensionnaires de maisons de retraite, etc.

Actions à coût nul ou modéré :

- **Ne pas utiliser d'éléments de vaisselle jetable** (machine à café, gobelets)
- Réduire la quantité de denrées alimentaires non consommées et jetées
- Mettre en place une commission des repas travaillant sur la composition et la présentation des menus
- Afficher quotidiennement les quantités jetées la veille
- Rechercher avec le personnel les raisons (qualité, goût, présentation)
- Trier les déchets de restauration et de cuisine dont **notamment les compostables**
- Privilégier l'achat de produits de saison
- Privilégier des aliments biologiques et locaux dans les repas

Exemples

La ville de Grasse (06) - 45 000 habitants - a signé une charte avec son prestataire de restauration scolaire. Les actions de sensibilisation du personnel menées dans ce cadre ont permis de réduire de 30 % l'utilisation de produits lessiviels et de 10 % la consommation des fluides.

Depuis 2000, la ville sert une fois par mois des repas complets issus de l'élevage et de l'agriculture biologiques.

la commune de La Motte Servolex (73) - 12 000 habitants - a construit une cuisine centrale qu'elle gère en régie. Elle fait appel à des circuits courts pour l'approvisionnement, et privilégie les produits biologiques.

La cuisine centrale sert les écoles, le CCAS, le restaurant du personnel.



Réduire la quantité jetée

Diminuer les déchets

- c'est diminuer le coût du repas tout en améliorant le service offert
- La comptabilisation des déchets sur la durée permettra de faire ressortir des modes de consommation des enfants, en rapprochant les menus des statistiques

Fixer des objectifs motivants de réduction des déchets

Les objectifs fixés au gestionnaire de la cantine et aux enfants doivent être acceptés et revus régulièrement

Plan d'action

- **Généraliser le passage aux 4 composants** : cette formule consiste à supprimer soit le dessert soit l'entrée ou le laitage. Elle réduit les quantités mises d'emblée dans les assiettes mais elle permet aux enfants de se resservir en fruits et légumes.

3. VALORISATION DES DÉCHETS DE CANTINE

Le Poulailier



Le document « L'hygiène et la santé dans les écoles » Eduscol 2009, donne des préconisations précises concernant la présence d'animaux dans les écoles.

- **Le lieu** : ne doit pas être accessible en direct par les élèves (clôture,...) ; les élèves se rendent dans le poulailier accompagnés d'un adulte

- **Le temps** : scolaire uniquement ? scolaire et périscolaire ? Avec quel personnel (enseignant- personnel municipal?)

- **Le nourrissage** : qui? quand? anticiper les week-ends, les petites et les grandes vacances par un calendrier

- **Les soins vétérinaires** : les poules sont des êtres vivants qu'il convient de respecter, le recours à un vétérinaire peut être nécessaire

- **Les œufs** : doivent être ramassés quotidiennement et datés au feutre indélébile ; ils ne peuvent être utilisés pour la cantine. Ils peuvent être donnés aux parents. Prévoir également le ramassage des œufs pendant les vacances.

Biomasse : deux nouveaux outils

1) **la stratégie nationale de valorisation de la biomasse** : élaborée et mise en œuvre par l'État, décrit la marche à suivre pour l'approvisionnement en biomasse des installations de production d'énergie.

- Elle vise les appareils de chauffage domestique, les chaufferies collectives industrielles et tertiaires, et les unités de cogénération* pouvant utiliser de la biomasse.

2) **le schéma régional biomasse**, doit être élaboré par l'État et la Région, dans un délai de 18 mois après la promulgation de la loi de transition énergétique.

Il constituera un volet annexé au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), et fera l'objet d'une évaluation et d'une révision, dans les mêmes conditions que le SRCAE.



© Bernard Suard/Terra

Copeaux de bois, chaufferie collective biomasse de Plouvien.

Merci pour votre attention !